

N°DCS2026_06_024

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 29
(29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 9 juin 2026
Date de Convocation : 1^{er} juin 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard	X				CHEVAT Jean-Michel		X	
	CARLET Julien	X				COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie	X				FAUVET Guillaume		X	
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît		X	
	GINDRE Jonathan		X			GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck	X				HUMBERT Gérard	X		GINDRE Jonathan
	PETIT Aline		X			LEGRAIS-BOUCHER Pascal	X		PETIT Aline
	RELAVE Fabien			X		PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel		X			ROBIN Thierry		X	
Communauté Communes de la Dombes	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc		X	
	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		GENESTOUX ALAIN
	DE CLAVIERE Marc		X			CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain		X			GOGUET Jonathan	X		JULIEN Guislaine
	JULIEN Guislaine		X			JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme		X	
	PAYET PIGEON Marie-Christiane	X				RAVET Noël	X		PERRIER Romain
	PERRIER Romain		X			TUFEL Gérard	X		DE CLAVIERE Marc
Communauté Communes de la Veyle	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves	X		
	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude	X		BOUCHARD Marc
	BOUCHARD Marc			X		BOZONNET Eric	X		
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire	X		GABILLET François
	GABILLET François			X		JAMBON Michel	X		
	GREMY Annick	X				JOURNEAU Damien		X	
	MANIGAND Jean-Marie	X				LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc	X				LORIN Christian		X	
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette	X		
	RABUEL Claude	X				TRONCY René		X	

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle des fêtes de Buellas (01310), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et de la proposition d'affectation du résultat

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

Vu que le président du Syndicat Mixte Veyle Vivante n'a pas le droit de prendre part au vote du Compte Financier Unique ;

Vu la désignation de Monsieur Baptiste DAUJAT comme président de séance ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques, rendant ainsi une lecture plus lisible et plus complète de la situation financière du Syndicat ;

Considérant qu'en raison d'une défaillance technique majeure des équipements de la Direction Générale des Finances Publiques au cours du 1^{er} trimestre 2026 ayant empêché le transfert des flux de données nécessaires aux opérations comptables, qu'il n'a pas été possible de procéder aux opérations préalables à la mise aux votes du CFU 2025, et par conséquence, que le budget primitif 2026 n'a pu être voté que sur la base d'une reprise anticipée des résultats 2025 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Réalisés de l'exercice	515 092.43 €	429 871.40 €	393 295.77 €	541 730.10 €	908 388.20 €	971 601.50 €
Résultats de l'exercice	85 221.03 €			-148 434.33 €		-63 213.30 €
Résultats reportés	193 397.41 €		79 364.65 €		272 762.06 €	
Part affectée à l'investissement		0 €				
Résultats cumulés de clôture	278 618.44 €			- 69 069.68 €	209 548.76 €	
Restes à réaliser			0 €	75 000 €		

Le Comité syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 du Syndicat Mixte Veyle Vivante et la proposition d'affectation du résultat.

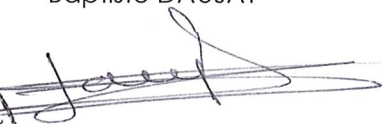
Fait et délibéré à Mézeriat, les an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY



Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT

Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 09/07/2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.